



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 17 du 05 Mai 2015

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M.-BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour: affaires disciplinaires :

AFFAIRE N°133: Ren J.P.Ain Bia—M.B.Saida S/G D2 du 01/05/2015

- Vu la feuille de match signalant:
- Avertissement OFF (A) Mr. BENADDA.M. N° Lic374 du club J.P.A.A.
- Disqualification du joueur HADDAD .A N° Lic 368 du club J.P.A.A. pour insultes envers adversaires.
- Propos désobligeant envers officiels à la fin de la rencontre du joueur TOUZALA .M N° Lic 268 du club M.B.S.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Avertissement confirmé à l'Off(A) BENADDA .M. N° Lic 374 du club J.P.A.A
- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur HADDAD.A. N° Lic 368 du club J.P.A.A.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club J.P.A.A.
- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur TOUZALA .M N° Lic 268 du club M.B.S.
- Il est infligé une amende 2.500 DA au club M.B.S.

AFFAIRE N°134: Ren J.S.B.Senia. – M.C.Sebdou S/G R1 01/05/2015

- Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalants:
- Disqualification du joueur ITIM .M N° Lic 241 du club J.S.B.S. pour insultes envers adversaire
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une suspension de deux (02)matchs ferme au joueur ITIM .M. N° Lic 241 du club J.S.B.S.
- Il est infligé une amende de 2500 DA au club J.S.B.S.

AFFAIRE N° 135 : Ren __: M.C.O.Tlelat– N.G.Hennaya U21 Challenge national du 01/05/2015

- Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalants:
- Défaut de presentation licence du joueur KARTALI A. CNI 461995 du club M.C.O.T.
- Disqualification de l'Off(A) BENHAMOU. A. N° Lic 562 du club N.G.H. pour comportement anti sportif envers officiels
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

DECISION

- Il est infligé une amende 300 DA au club M.C.O.T.
- Il est infligé une suspension de huit(08) matchs ferme à l'Off(A) BENHAMOU .A. N° Lic 562 du club N.G.H.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club N.G.H.

AFFAIRE N°136: Ren : S.CAin Berd – M.C.O.Tlelat. U21 Challenge National du 01/05/2015

- ↻ Vu la feuille de match signalant :
- ↻ Défaut de présentation de licence du joueur KARTALI .A. CNI 461995 du club M.C.O.T

- ↻ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↻ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 300 DA au club M.C.O.T.

AFFAIRE N°137: Ren M.C.O.Tlelat – O.Maghnia U21 Challenge National du 01/05/2015

- Vu la feuille de match signalant:
- Défaut présentation licence JOUEUR KARTALI .A. CNI N° 461995 du club M.C.O.T.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 300 DA au club M.C.O.T.

AFFAIRE N°138: Ren : J.S.M.Relizane –C.S.T.B.C SBA.U19 Challenge National du 01/05/2015

- Vu la feuille de match signalant :
- Défaut de présentation de ballon du club J.S.M.R.

- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 300 DA au club J.S.M.R..



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

AFFAIRE N°139: Ren : U.S.Tenes. – A.S.Castors-. A.S.A.T U18 Challenge Nation du 01/05/2015

- Vu la feuille de match signalant:
- Absence Du club AS Castors
- Absence du club ASAT SBA
- Vu la lettre explicative de la ligue de Wilaya d'Oran concernant l'absence de l'équipe AS Castors.
- Vu qu'aucune lettre n'est parvenu à la L.R.H.B.Oran concernant l'absence de l'équipe ASAT SBA

- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Rencontre U.S.T.-A.S.C. en U18 a reprogrammer par la DOS.
- AS Castors est tenue de rembourser les frais occasionnés du club U.S.T. (suivant facture)
- Il est infligé une amende de 6.000 DA au club A.S.Castors.
- Paiement sous huitaine
- ASAT en U18 est suspendue de participation au challenge national saison 2015/2016.

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT EFFET A COMPTER DU 07 MAI 2015

**Secrétaire de Séance
SARDI. M.**

**Le Président C.R.Q.D
BENZERDJEB. A.**